

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 19 novembre 2008

Projet de loi

de boucllement de la loi n° 7659 ouvrant un crédit de construction pour le raccordement des eaux usées du village de Dardagny sur la station d'épuration de La Plaine

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi n° 7659 du 26 septembre 1997, d'un montant de 3 378 200 F, se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	3 378 200 F
(y compris renchérissement estimé)	
• dépenses brutes réelles	4 783 238 F
(y compris renchérissement réel)	
• dépassement	<hr/> 1 405 038 F

Art. 2 Subvention fédérale

Lors de l'ouverture du crédit de construction aucune subvention fédérale n'avait été prévue. Néanmoins, un subside de 380 151 F a été versé.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La loi n° 7659 du 26 septembre 1997 ouvrait un crédit de construction de 3 378 200F (hors TVA et avec renchérissement) pour le raccordement des eaux usées du village de Dardagny sur la station d'épuration de La Plaine.

Le présent projet de loi vise à boucler cette demande de crédit.

Les travaux de construction du raccordement se sont déroulés de janvier 1999 à février 2008.

Dès lors, le bouclement de la loi n° 7659 se décompose de la manière suivante :

Montant brut voté	3 378 200 F
Dépenses brutes réelles	4 783 238 F
Dépassement brut	<hr/> 1 405 038 F
	Soit 42 %
	sur le montant brut voté
Subventions fédérales estimées	0 F
Subventions fédérales réelles	380 151 F
Différence	<hr/> + 380 151 F
Dépassement	1 024 887 F
	Soit 30 %
	sur le montant brut voté

En regard des montants nets votés et réels :

Montant brut voté	3 378 200 F
./. Subventions fédérales estimées	0 F
Montant net voté	3 378 200 F
Dépenses brutes réelles	4 783 238 F
./. Subventions fédérales réelles	380 151 F
Montant net réel	4 403 087 F
Dépassement par rapport au montant net voté	1 024 887 F

Les principales raisons du dépassement sont :

- le tracé du raccordement a dû être modifié à plusieurs reprises en cours de projet;
- de nombreuses difficultés rencontrées au passage à proximité des bâtiments existants dans le village de Dardagny;
- une coordination complexe entre le chantier faisant l'objet du présent projet de loi et les travaux de mise en séparatif entrepris simultanément par la commune de Dardagny;
- une durée inhabituellement longue des travaux (voir ci-dessus) qui a conduit à plusieurs changements de chef de projet.

Le renchérissement estimé lors du dépôt du projet de loi était de 115 900 F (soit 3.6 % du montant des travaux de 3 230 000 F, sans renchérissement et sans attribution au fonds de décoration).

A posteriori et en fonction des chiffres réels de renchérissement, celui-ci s'élève à 838 570 F (soit 21.4 % du montant des travaux de 3 912 368 F, sans renchérissement et sans attribution au fonds de décoration).

Par conséquent, le renchérissement a été sous-évalué de 722 670 F.

Le dépassement brut avec renchérissement réel se décompose donc de la manière suivante :

Dépassement brut avec renchérissement estimé	- 1 405 038 F
./. renchérissement estimé	115 900 F
+ renchérissement réel	838 570 F
Dépassement brut avec renchérissement réel	<hr/> - 682 368 F

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

Projet de loi présenté par le Département du territoire.

• Objet :

Projet de loi de boucllement de la loi N° 7659 ouvrant un crédit de construction pour le raccordement des eaux usées du village de Dardagny sur la station de La Plaine.

• Financement :

Le projet de loi de boucllement présente un dépassement de 1 405 038 F.

Pour un montant total voté de 3 378 200 F, les dépenses brutes réelles se montent à 4 783 238 F.

Une subvention fédérale de 380 151 F a été perçue.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 4 septembre 2008

Signature du responsable financier : Vincent Mottet

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs datés du 4 septembre 2008

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le 4 septembre 2008

Visa du département des finances : Marc Gioria